



RECU EN PREFECTURE

Le 09 novembre 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20221103-D00697810-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 09/11/2022

### Séance du 03 novembre 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 27 octobre 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 14), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 3), Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire :**

Mme Agnès MARTIN

**Étaient absents :**

Mme Elise AEBISCHER, Mme Anne BENEDETTO, M. Ludovic FAGAUT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Christophe LIME, Mme Juliette SORLIN

**Procurations de vote :**

Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Ludovic FAGAUT à Mme Marie LAMBERT, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Christophe LIME à M. André TERZO, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 14), Mme Juliette SORLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Claude VARET à M. Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 2 incluse)

**OBJET :** 17 - Convention annuelle d'objectifs 2022 avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté pour la préservation et la mise en valeur de la biodiversité sur le territoire bisontin en application de la convention cadre pluriannuelle d'objectifs 2018-2022

Délibération n° 2022/006978

**Convention annuelle d'objectifs 2022 avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté pour la préservation et la mise en valeur de la biodiversité sur le territoire bisontin, en application de la convention cadre pluriannuelle d'objectifs 2018-2022**

**Rapporteur : Mme Fabienne BRAUCHLI, Adjointe**

	Date	Avis
Commission n° 2	20/10/2022	Favorable unanime

**Résumé :**

Dans un contexte marqué par les changements climatiques et l'érosion de la biodiversité, la Ville de Besançon s'est engagée depuis les années 2000 dans la valorisation écologique de son territoire. Face à la transversalité des enjeux, la Ville de Besançon entend aujourd'hui être un acteur qui agit en cohérence avec les forces vives locales et soutenir les associations naturalistes dans les actions qu'elles conduisent sur son territoire, en cohérence avec la politique qu'elle conduit.

La Ville de Besançon a établi avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Franche-Comté une convention cadre pluriannuelle d'objectifs pour 5 ans (2018-2022). Dans le cadre de cette convention pluriannuelle, une convention annuelle d'objectifs est rédigée comprenant les actions proposées par le CEN de Franche-Comté.

3 axes d'actions pour 2022 :

- Mener des actions de gestion, de suivi technique et scientifique, d'animation foncière et de sensibilisation,
- Veiller à une bonne articulation avec le programme en faveur des pelouses sèches,
- Contribuer aux réflexions liées à la prise en compte des enjeux relatifs à la biodiversité.

**Projet du CEN Franche comté sur le territoire bisontin**

Le CEN de Franche-Comté est aujourd'hui porteur d'un projet de valorisation de la biodiversité bisontine. Il vise à démultiplier et à pérenniser les actions de mise en valeur et de préservation de ce patrimoine.

Le projet comprend 6 parties :

Partie 1 : mise en place du suivi technique de l'incidence du pâturage caprin et ovin mis en place sur la colline de Chaudanne.

Partie 2 : amélioration des connaissances faune/flore et habitats :

- mise en œuvre du protocole STERF. Piloté par le Musée National d'Histoire Naturel (MNHN), le protocole de Suivi Temporel des Rhopalocères de France (STERF) a pour objectif de quantifier l'évolution des populations de papillons de jours au niveau national.

Partie 3 : connaissances et suivis scientifiques :

- suivi scientifique du réseau de pelouses sur les collines avec la mise en œuvre du protocole Chronoventaire (suivi de l'état de conservation des habitats par la connaissance précise de la présence des espèces de papillons sur un site donné).
- Suivi d'espèces patrimoniales : Orobanche de bartlingi, grande orobanche et Oedipode germanique

Partie 4 : animation grand public et actions de sensibilisation :

- co-animation sur la colline de Rosemont lors des Assises de la Biodiversité

Partie 5 : réalisation d'une notice bibliographique concernant l'impact des activités de pleine nature sur les milieux naturels et propositions de protocoles d'évaluation sur la colline de Chaudanne.

Partie 6 : accompagnement à la mise en place d'une Association Foncière Pastorale sur Besançon en lien avec les communes d'Avanne Aveney, Beure et Montfaucon.

### **Soutien de la Ville de Besançon au projet du CEN Franche Comté**

Comme pour les années précédentes, dans le cadre de la convention cadre pluriannuelle 2018-2022, la convention annuelle d'application 2022 précise le montant de la subvention de la Ville de Besançon au CEN de Franche-Comté. Elle est de 12 500 €.

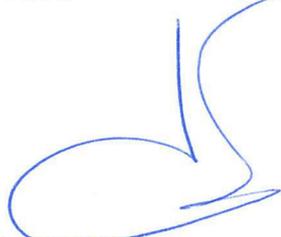
Celle-ci est définie au regard du programme d'actions que le CEN de Franche-Comté a proposé et est soumis à un comité de suivi qui examinera l'état d'avancements des actions et définira les orientations du programme de l'année suivante.

La dépense sera prélevée sur la ligne 204.823.20421.00550.34000.

### **A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- se prononce favorablement sur le programme de convention 2022 avec le Conservatoire d'Espaces Naturels BFC,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention.

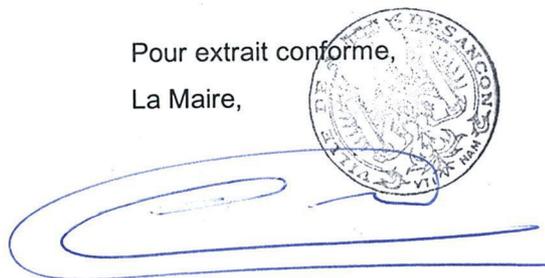
La Secrétaire de séance,



Agnès MARTIN,  
Conseillère Municipale

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.



**Préservation et mise en valeur du patrimoine naturel et semi-naturel du territoire**

**Mise en œuvre de la convention pluriannuelle d'objectifs de 2018**

**Propositions du programme d'actions prévisionnel pour l'année 2022**

**Contexte :**

La convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) signée en 2018 entre la Ville de Besançon et le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté définit le cadre dans lequel « la Ville de Besançon s'engage à appuyer le CEN Franche-Comté dans ses actions relatives à la connaissance, la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et semi-naturel du territoire bisontin » (article 1).

La CPO définit également 3 axes d'actions :

- \* Mener des actions de gestion, de suivi technique et scientifique, d'animation foncière et de sensibilisation.
- \* Veiller à une bonne articulation avec le programme en faveur des pelouses.
- \* Contribuer aux réflexions liées à la prise en compte des enjeux relatifs à la biodiversité.

Dans ce cadre, le CEN Franche-Comté propose pour l'année 2022 le programme d'actions prévisionnel ci-dessous conformément à l'article 6 de la CPO.

**A. Proposition d'actions par le CEN Franche-Comté pour l'année 2022 :**

**Suivis de l'état de conservation des habitats**

**Poursuite de la mise en œuvre du protocole STERF**

Piloté par le Musée National d'Histoire Naturelle (MNHN), le protocole de Suivi Temporel des Rhopalocères de France (STERF) a pour objectif de quantifier l'évolution des populations de papillons de jour au niveau national.

Cette méthodologie permet également d'augmenter la connaissance de l'entomofaune sur les espaces verts de la ville de Besançon, et notamment des pollinisateurs (papillons de jour).

Dans ce cadre, les données seront intégrées dans l'observatoire de la biodiversité « Vigie-Nature », programme de sciences participatives porté par le MNHN.

Depuis 2019, le CEN Franche-Comté a mis en place ce protocole sur des espaces verts.

Il est proposé pour 2022 de poursuivre ce protocole :

- identification pendant 10 minutes, le long des transects géo-référencés en 2019, des rhopalocères dans un périmètre donné. 5 passages mensuels entre fin avril/ début mai et septembre 2022 seront effectués ;
- entrée des observations dans les bases de données régionales et nationales.

**Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté**

Maison de l'Environnement de Franche-Comté – 7, rue Voirin – 25000 Besançon  
Tél : 03.81.53.04.20 - Fax : 03.81.66.61.21 - Email : [contact@cen-franche-comte.org](mailto:contact@cen-franche-comte.org)  
site internet : [www.cen-franche-comte.org](http://www.cen-franche-comte.org)  
Association agréée au titre de l'environnement n°3294 – SIRET 392 113 874 00052 code APE 9104Z

2022 constitue la quatrième année d'observation. Afin d'**avoir des données suffisantes** pour une interprétation, les identifications seront à **renouveler annuellement** sur les transects définis **jusqu'en 2023**, soit sur une période totale de 5 ans conformément au protocole.

#### Mise en place d'un suivi technique de l'incidence du pâturage caprin :

Depuis plusieurs années, la Ville de Besançon a mis en place un pâturage, essentiellement caprin, sur son réseau de collines. Ce pâturage est réalisé actuellement en régie interne. Afin de répondre à l'évaluation de la gestion par pâturage dans le but de la pérenniser et/ou de l'adapter, le CEN Franche-Comté propose de mettre en place, en 2022 sur la colline de Chaudanne, une méthodologie de suivi technique d'évaluation de l'incidence du pâturage sur le milieu naturel.

Ainsi, cette méthodologie prévoit la mise en place de placettes d'évaluation circulaires dont le centre est géo-référencé ce qui permet un suivi dans le temps. Généralement, ce suivi pour un site est réalisé sur un pas de temps de 5 ans. Pour chaque placette, les données de terrain seront relevées selon les indicateurs suivants :

##### **\* Caractéristique de la végétation**

Cet indicateur renseigne sur le type de strate (herbacée, ligneuse) en présence ou majoritairement présente, ainsi que la classe de hauteur des ligneux.

##### **\* Impact sur la strate ligneuse**

Cet indicateur est basé sur la consommation ligneuse d'une part et sur la casse de branches par l'activité des animaux d'autre part.

##### **\* Consommation de la strate herbacée**

Il concerne le niveau de consommation de la strate herbacée.

##### **\* Fréquentation**

Cet indicateur note le niveau de fréquentation par les animaux.

Après analyse des résultats (élaboration d'une grille d'analyse et d'une cartographie), ce protocole permet d'avoir une vision sur le déroulement du pâturage, de savoir s'il permet d'atteindre ou de se rapprocher des objectifs éco-pastoraux retenus par le gestionnaire et de prévoir si nécessaire des ajustements.

<b>Actions</b>	<b>Nombre jours CEN Franche-Comté</b>	<b>Coûts CEN Franche-Comté</b>
Observations le long des transects selon le protocole STERF	6	1 812,60 €
Saisie des données		
* Mise en place du suivi technique de l'incidence du pâturage caprin mis en place sur la colline de Chaudanne.	6	1 812,60 €
<b>Totaux</b>	<b>12</b>	<b>3 625,20 €</b>

Les coûts sont calculés en fonction des intervenants du CEN Franche-Comté, à savoir un chargé d'études.

#### **Connaissances et suivis scientifiques**

Dans le cadre du suivi scientifique du réseau de pelouses sur les collines bisontines et de l'impact du pâturage sur les milieux naturels, le CEN Franche-Comté propose de poursuivre en 2022 la mise en œuvre du protocole *Chronoventaire*.

Cette action concerne également le suivi d'espèces patrimoniales.

#### **Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté**

Maison de l'Environnement de Franche-Comté – 7, rue Voirin – 25000 Besançon  
Tél : 03.81.53.04.20 - Fax : 03.81.66.61.21 - Email : [contact@cen-franchecomte.org](mailto:contact@cen-franchecomte.org)  
site internet : [www.cen-franchecomte.org](http://www.cen-franchecomte.org)  
Association agréée au titre de l'environnement n°3294 – SIRET 392 113 874 00052 code APE 9104Z

## Poursuivre de la mise en œuvre du protocole *Chronoventaire*

Réalisé tous les 4/5 ans, ce protocole a pour objectif de suivre précisément l'évolution de l'état de conservation des habitats par la connaissance précise de la présence des espèces de papillons sur un site donné. Ce protocole national d'acquisition de données sur les rhopalocères et les zygènes est animé par le MNHN.

Le protocole *chronoventaire* correspond à l'observation sur une station donnée pendant un minimum de 20 minutes des adultes de rhopalocères et de zygènes, ces espèces ont majoritairement des relations trophiques (développement des larves, nourrissage des adultes...) avec leur milieu et sont en ce sens de très bons indicateurs de la qualité du milieu. Il permet d'avoir une information plus précise de ces espèces qui ont une activité non constante au cours d'une journée.

Ces observations se font dans des conditions météorologiques (température, vitesse du vent...) définies sur des habitats ouverts le plus homogène possible suivant les démarches suivantes :

- \* observation faite sur un itinéraire-échantillon non-fixe choisi par l'observateur. Tous les éléments structurant le site (zones arbustives, rocher affleurant, sol nu...) sont visités sans priorisation ;
- \* toutes les espèces rencontrées sont relevées en leur attribuant une fonction donnée en fonction de la période : 10 premières minutes, entre 10 et 20 minutes... ;
- \* première analyse des données récoltées.

De 2019 à 2021, le CEN Franche-Comté a mis en en place, à partir de la première quinzaine de juin, ce protocole sur les collines de Chaudanne, Rosemont, Planoise et Bregille dans le cadre de la mise en œuvre du pâturage.

En 2022, il est proposé de poursuivre ce protocole sur les collines de la Roche d'Or, la Malcombe, la Citadelle et la Chapelle des Buis.

### Poursuite du suivi des espèces patrimoniales :

Au niveau de la flore, il est proposé en 2022 de poursuivre le suivi de l'Orobanche de bartlingi, en liaison avec le CBNFC-ORI dans le cadre du plan de conservation et de la Grande orobanche, considérée comme en danger critique d'extinction (CR) en Franche-Comté. Les collines de Besançon représentent donc des habitats importants dans la préservation de ces espèces. Ce suivi concerne la poursuite de la méthodologie de suivi mise en place depuis plusieurs années, à savoir un comptage pied à pied et une géolocalisation des stations. Les données seront intégrées dans le bilan annuel. Au niveau de la faune, il est proposé en 2022 de poursuivre le suivi de l'Oedipode germanique qui est une espèce indicatrice de milieux secs. Ce suivi concerne la recherche visuelle de l'espèce ou/et une capture avec relâche. Les données seront analysées et intégrées dans le bilan annuel.

<b>Actions</b>	<b>Nombre jours CEN Franche-Comté</b>	<b>Coûts CEN Franche-Comté</b>
* Mise en œuvre du protocole <i>Chronoventaire</i> : suivi de l'état de conservation des pelouses des collines bisontines.	4	1 208,40 €
* Suivi d'espèces patrimoniales : Orobanche de bartlingi, grande orobanche et Oedipode germanique.	2	604,20 €
<b>Totaux</b>	<b>6</b>	<b>1 812,60 €</b>

Les coûts sont calculés en fonction des intervenants du CEN Franche-Comté, à savoir un chargé d'études.

### **Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté**

Maison de l'Environnement de Franche-Comté – 7, rue Voirin – 25000 Besançon  
Tél : 03.81.53.04.20 - Fax : 03.81.66.61.21 - Email : [contact@cen-franchecomte.org](mailto:contact@cen-franchecomte.org)  
site internet : [www.cen-franchecomte.org](http://www.cen-franchecomte.org)  
Association agréée au titre de l'environnement n°3294 – SIRET 392 113 874 00052 code APE 9104Z

Les milieux naturels des collines bisontines, gérés depuis le début des années 2000, font l'objet d'une fréquentation de plus en plus accrue tant pour des activités familiales et récréatives (promenades, pique-niques) que pour des activités sportives de pleine nature pour lesquelles l'impact, positif comme négatif, est mal connu. Aussi, l'année 2022 verra la réalisation d'une notice méthodologique et bibliographique concernant cette problématique ainsi que des propositions de protocoles d'évaluation adaptés au contexte de la colline de Chaudanne, particulièrement concernée, pouvant être mis en place dès l'année 2023.

Actions	Nombre jours CEN Franche-Comté	Coûts CEN Franche-Comté
Réalisation d'une notice méthodologique et bibliographique concernant l'impact des activités familiales, récréatives et sportives de pleine nature sur les milieux naturels.	8	2 176,00 €
Préconisations de protocoles d'évaluation adaptés au contexte de la colline de Chaudanne.		
<b>Totaux</b>	<b>8</b>	<b>2 176,00 €</b>

Les coûts sont calculés en fonction des intervenants du CEN Franche-Comté, à savoir un chargé d'études et un responsable de secteur.

Accompagnement à la mise en place d'une AFP sur la colline de Velotte

En 2018, une convention cadre de partenariat, signée entre les communes d'Avanne-Aveney, de Beure, de Besançon, de Montfaucon et le CEN Franche-Comté, définit le cadre dans lequel les partenaires s'engagent à travailler en commun pour développer un projet à l'échelle intercommunale de **pâturages et de mise en valeur des collines** visant à une réouverture des pelouses, la valorisation du paysage et du patrimoine historique, et la prise en compte du patrimoine géologique.

Dans le cadre de la convention cadre, il a été acté que le CEN Franche-Comté accompagnerait les communes d'Avanne-Aveney et Beure pour la maîtrise foncière et d'usages des parcelles situées sur les coteaux des Craies et Côte Blanche. Un premier travail a consisté à recenser les propriétés et propriétaires concernés par la démarche. Le CEN Franche-Comté a ainsi accompagné les communes d'Avanne-Aveney et Beure dans la démarche de la procédure des « biens présumés sans maître » ou de « biens sans maître » et pouvant être incorporés dans les domaines communaux au titre d'une procédure prévue par le Code général de la propriété des personnes publiques.

Suite à cette première démarche, un projet d'Association Foncière Pastorale (AFP) a été engagé en liaison avec la Chambre d'Agriculture 25 sur les Communes d'Avanne-Aveney et Beure. Les deux conseils municipaux ont délibéré favorablement à cette démarche fin 2021. En juillet 2022, la Ville de Besançon a fait part de sa volonté de se joindre à ce projet d'AFP en intégrant les terrains situés au pied de la colline de Planoise en limite avec la Commune d'Avanne-Aveney. La Ville de Besançon a engagé depuis plusieurs années des actions visant à la réouverture paysagère de ce secteur. La mise en place d'AFP permettra de renforcer ces actions.

Des réunions de travail seront organisées avec la Ville de Besançon sur les données foncières, la définition du périmètre qui pourrait être engagé et une cartographie sera établie en liaison avec la Ville.

#### Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté

Actions	Nombre jours CEN Franche-Comté	Coûts CEN Franche-Comté
*Accompagnement à la mise en place d'une AFP sur Velotte dans le cadre du programme engagé par le CEN Franche-Comté avec les Communes de Avanne-Aveney, Beure et Montfaucon, ainsi que le GBM.	4	1807,90 €
<b>Totaux</b>	<b>4</b>	<b>1 807,90 €</b>

Les coûts sont calculés en fonction des intervenants du CEN Franche-Comté, à savoir un responsable de secteur.

Animation sur la colline de Rosemont lors des assises nationales de la biodiversité à Besançon

Dans le cadre des Assises Nationales de la Biodiversité qui se dérouleront les 7, 8 et 9 septembre 2022, le CEN Franche-Comté co-animera, le 9 septembre, avec les services de la Ville une animation sur la colline de Rosemont. Cette sortie grand public a pour objectif de présenter le patrimoine naturel du site et des actions mises en œuvre, notamment le pâturage, pour le préserver. Des réunions de concertations seront organisées préalablement avec les services de la Ville pour une coordination des animations.

Actions	Nombre jours CEN Franche-Comté	Coûts CEN Franche-Comté
*Co-Animation sur la colline de Rosemont lors des assises nationales de la biodiversité	1,5	453,00 €
<b>Totaux</b>	<b>1,5</b>	<b>453,00 €</b>

Les coûts sont calculés en fonction des intervenants du CEN Franche-Comté, à savoir un chargé d'études.

## B Montage Financier

Actions	Nombre jours CEN FC	Coûts CEN FC
* Poursuite de la mise en œuvre du protocole STERF (4 <sup>ème</sup> année) : mise en place des transects et géo-localisation ; observations et saisie des données.	6	1 812,60 €
* Mise en place du suivi technique de l'incidence du pâturage caprin mis en place sur la colline de Chaudanne.	6	1 812,60 €
* Poursuite de la mise en œuvre du protocole <i>Chronoventaire</i> : suivi de l'état de conservation des pelouses des collines bisontines.	4	1 208,40 €
* Suivi d'espèces patrimoniales : Orobanche de bartlingi, grande orobanche et Oedipode germanique	2	604,20 €
* Réalisation d'une notice méthodologique et bibliographique concernant l'impact des activités familiales, récréatives et sportives de pleine nature sur les milieux naturels et préconisations de protocoles d'évaluation adaptés au contexte de la colline de Chaudanne.	8	2 716,00 €

### Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté

Maison de l'Environnement de Franche-Comté – 7, rue Voirin – 25000 Besançon  
Tél : 03.81.53.04.20 - Fax : 03.81.66.61.21 - Email : [contact@cen-franche-comte.org](mailto:contact@cen-franche-comte.org)  
site internet : [www.cen-franche-comte.org](http://www.cen-franche-comte.org)  
Association agréée au titre de l'environnement n°3294 – SIRET 392 113 874 00052 code APE 9104Z

* Accompagnement à la mise en place d'une AFP sur Velotte dans le cadre du programme engagé par le CEN Franche-Comté avec les Communes de Avanne-Aveney, Beure et Montfaucon, ainsi que le GBM.	4	1 807,90 €
*Animation sur la colline de Rosemont lors des assises nationales de la biodiversité à Besançon des 7 – 8 & 9 septembre _ Sortie terrain le 9 septembre et co-animation avec les services de la ville.	1,5	453,00 €
* Une réunion du comité de suivi. * Rédaction du bilan annuel 2022. * Rencontres/contacts réguliers avec les services de la Ville : point sur le dossier... * Proposition de programmation pour 2023	5,5	1 961,70 €
<b>Totaux</b>	<b>37</b>	<b>12 376,40 €</b>

Montage financier établi pour un montant de **12 376,40 €** (douze mille trois cent soixante-seize euros et quarante centimes), prix net de taxe.

Le montant sera versé au CEN Franche-Comté en deux fois : un acompte de 50 % à la commande et le solde sur présentation d'un mémoire en dépenses adressé à la Ville de Besançon.

Fait à Besançon, le  
En deux exemplaires

Muriel LORIOD-BARDI  
Présidente

La Maire,  
Anne VIGNOT,

Présidente de Grand Besançon Métropole

Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté  
Maison de l'environnement de Franche-Comté  
Espace Leclerc - 7, rue Voirin - 25000 BESANÇON  
Tél. 03 81 53 04 20 - Fax 03 81 61 66 21  
E-Mail : contact@cen-franchecomte.org

**Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté**

Maison de l'Environnement de Franche-Comté – 7, rue Voirin – 25000 Besançon  
Tél : 03.81.53.04.20 - Fax : 03.81.66.61.21 - Email : contact@cen-franchecomte.org  
site internet : www.cen-franchecomte.org  
Association agréée au titre de l'environnement n°3294 – SIRET 392 113 874 00052 code APE 9104Z